

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 18 septembre 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
M. Raynald Brulotte, conseiller de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en remplacement du maire Sylvain Juneau
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
- Sont absents: M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0396

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,
appuyée par monsieur le conseiller Raynald Brulotte,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 28 août 2019

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 28 août 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

Entente entre la Ville de Québec et 9295-3678 Québec inc. (DVG Brands), relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Commercialisation des produits Superwrap et LiquidShield aux États-Unis, au Mexique et en Europe - DE2019-203 (CT-DE2019-203)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9295-3678 Québec inc. (DVG Brands), relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Commercialisation des produits Superwrap et LiquidShield aux États-Unis, au Mexique et en Europe, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023 pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0399

Entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, pour la mise en valeur de la capitale nationale - **CU2019-063 (CT-CU2019-063)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, pour la mise en valeur de la capitale selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0400

Entente entre la Ville de Québec et la *Société québécoise des infrastructures*, relative à la déviation temporaire de voies de circulation sur le boulevard Henri-Bourassa et sa remise en état - **TM2019-205**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Société québécoise des infrastructures*, relative à la déviation temporaire de voies de circulation sur le boulevard Henri-Bourassa et sa remise en état, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0401

Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Secteurs de Beauport et de Charlesbourg - Lots 1 à 9 - Saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022 (Appel d'offres public 61154) - **AP2019-479 (CT-2437541, CT-2437636, CT-2437667, CT-2437678, CT-2437740, CT-2437818, CT-2437834, CT-2437863)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Secteurs de Beauport et de Charlesbourg - Lots 1 et 3 à 9 - Saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, conformément à la demande publique de soumissions 61154 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption

des budgets pour les années 2020, 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- Lot 1 - Contrat 5CS08 : *Paradis aménagement urbain inc.*, pour une somme de 113 415,93 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 18 juillet 2019;
- Lot 3 - Contrat 5CS10 : *9195-4735 Québec inc.*, pour une somme de 93 475,32 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 16 juillet 2019;
- Lot 4 - Contrat 4CL04 : *Paradis aménagement urbain inc.*, pour une somme de 164 284,49 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 18 juillet 2019;
- Lot 5 - Contrat 4CL05 : *Service d'entretien Eddy Wagner inc.*, pour une somme de 205 336,64 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 11 juillet 2019;
- Lot 6 - Contrat 4CL06 : *Gaudreault et frères inc.*, pour une somme de 113 868,87 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 15 juillet 2019;
- Lot 7 - Contrat 4CL07 : *Service d'entretien Eddy Wagner inc.*, pour une somme de 605 044,29 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 11 juillet 2019;
- Lot 8 - Contrat 4CL08 : *Gaudreault et frères inc.*, pour une somme de 226 365,27 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 15 juillet 2019;
- Lot 9 - Contrat 4CL09 : *Service d'entretien Eddy Wagner inc.*, pour une somme de 223 449,38 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 11 juillet 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0402

Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2019 et annulation de deux zones (zones CLE0001 et CLE0002) (Appel d'offres public 61146) - AP2019-521 (CT-2437298, CT-2437341, CT-2437400, CT-2437420, CT-2437431, CT-2437594)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'annuler deux zones de l'appel d'offres public 61146 relatif au contrat de déneigement de certaines rues de la ville de Québec (zones CLE0001 - Val-Bélair et CLE0002 - Rangs ouest) et de rejeter, à toutes fins que de droit, les soumissions reçues pour ces zones;
- 2° d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour le déneigement des rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2019, soit du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2022, conformément à la demande publique de soumissions 61146 et à leurs soumissions respectives du 18 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation

des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- Zone CLE0003 - Saint-Roch : *Charles Trudel inc.*, pour une somme de 2 928 237,15 \$, excluant les taxes;
- Zone CLE0004 - Saint-Sacrement : *Jean Leclerc Excavation inc.*, pour une somme de 1 999 231,71 \$, excluant les taxes;
- Zone CLE0008 - Boulevard Wilfrid-Hamel et route Jean-Gauvin : *Hamel Construction inc.*, pour une somme de 2 783 863,20 \$, excluant les taxes;
- Zone CLE0009 - Saint-Jean-Baptiste : *Charles-Auguste Fortier inc.*, pour une somme de 1 858 573,65 \$, excluant les taxes;
- Zone CLE0010 - Vieux-Limoilou : *Charles-Auguste Fortier inc.*, pour une somme de 1 923 224,34 \$, excluant les taxes;
- Zone CLE0011 - Le Mesnil-Nord : *Inter-Cité Construction ltée*, pour une somme de 1 436 588,22 \$, excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0403

Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (3 contrats) - Contrats débutant en 2019 (Appel d'offres public 61140) - AP2019-531 (CT-2439558, CT-2439579, CT-2439583)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour le déneigement des rues de la ville de Québec (3 contrats) - Contrats débutant en 2019, soit du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2022, conformément à la demande publique de soumissions 61140 et à leurs soumissions respectives du 7 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- Zone CLE0005 - 1^{re} Avenue, rue Soumande et 18^e Rue : *Charles-Auguste Fortier inc.*, pour une somme de 2 450 327,91 \$, excluant les taxes;
- Zone CLE0006 - Boulevard Wilfrid-Hamel : *Hamel Construction inc.*, pour une somme de 1 892 629,32 \$, excluant les taxes;
- Zone CLE0007 - Boulevards Lebourgneuf et Pierre-Bertrand : *Les Constructions Bé-Con inc.*, pour une somme de 2 626 052,07 \$, excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adjudication de contrats pour la disposition de sols contaminés et de matières résiduelles pour divers projets municipaux - années 2019 à 2022 (Appel d'offres public 61018) - AP2019-502 (Ra-2144)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

1° d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour la disposition de sols contaminés et de matières résiduelles pour divers projets municipaux - années 2019 à 2022, de la date d'adjudication au 31 décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 61018 et selon les prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Environnement Viridis inc.*, pour une somme de 399 075 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 4 juillet 2019;
- Lot 2 : *Englobe Corp.*, pour une somme de 6 666 000 \$, excluant les taxes, selon sa soumission négociée du 19 juillet 2019;
- Lot 3 : *Englobe Corp.*, pour une somme de 8 080 000 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 4 juillet 2019;
- Lot 4 : *Englobe Corp.*, pour une somme de 4 264 000 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 4 juillet 2019;
- Lot 5 : *Environnement Viridis inc.*, pour une somme de 371 025 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 4 juillet 2019;
- Lot 6 : *Englobe Corp.*, pour une somme de 7 272 000 \$, excluant les taxes, selon sa soumission négociée du 19 juillet 2019;

2° d'annuler les lots 7 à 11 de l'appel d'offres public 61018, relatif à la disposition de sols contaminés et de matières résiduelles pour divers projets municipaux - années 2019 à 2022, relevant du processus prévention et qualité du milieu, sous la responsabilité de la direction des Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adjudication d'un contrat pour effectuer l'entretien hivernal de diverses rues (gravier et pavage) - Secteur nord de Beauport - Saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022 (Appel d'offres public 61277) - AP2019-533 (CT-2441042) — (Ra-2144)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adjuger, à *Déneigement Michel Bédard inc.*, le contrat pour effectuer l'entretien hivernal de diverses rues (gravier et pavage) dans le secteur nord de Beauport, pour les saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022, soit du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2022, pour une somme de 289 074,12 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61277 et à sa soumission du 15 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0406

Entente entre la Ville de Québec et la *Société québécoise des infrastructures*, relative à l'accompagnement et à l'expertise fournis au Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun pour la réalisation de ce projet (Dossier 61375) - AP2019-538 (CT-2439347) — (Ra-2144)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du protocole d'entente entre la Ville de Québec et la *Société québécoise des infrastructures*, relatif à l'accompagnement et à l'expertise fournis au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer ledit protocole d'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0407

Renouvellement du contrat pour l'impartition du soutien de l'entretien et de l'évolution de l'application *Maximo Tivoli V7 Français* (VQ-48775) - AP2019-555 (Ra-2144)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le renouvellement du contrat pour l'impartition du soutien de l'entretien et de l'évolution de l'application *Maximo Tivoli V7 Français*, pour une somme estimée de 3 417 947,45 \$, excluant les taxes, à *STI Maintenance inc.*, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, conformément aux conditions prévues au cahier des charges et à sa soumission du 3 octobre 2016, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0408

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de radios portatives P25 à sécurité intrinsèque (IS) (Appel d'offres public 61195) - AP2019-558 (CT-2442080) — (Ra-2144)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adjuger, à *Production électronique inc.*, le contrat pour l'acquisition de radios portatives P25 à sécurité intrinsèque (IS) pour une somme estimée de 1 177 319 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumission 61195 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2027 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0409

Adjudication d'un contrat pour la fourniture et les services de distribution d'accessoires en téléphonie (Appel d'offres public 61013) - AP2019-565 (Ra-2144)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adjuger, à *Sensus Communication Solutions inc.*, le contrat pour la fourniture et les services de distribution d'accessoires en téléphonie, pour une période de deux ans à compter du 15 septembre 2019, conformément à la demande publique de soumissions 61013, aux prix unitaires et à l'escompte de sa soumission du 18 juin 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0410

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition, l'installation et le soutien d'un mur vidéo et d'un système d'affichage dynamique pour le Centre de la Gestion de la Mobilité Intelligente (Appel d'offres public 61246) - AP2019-579 (CT-2443043) — (Ra-2144)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Solotech inc.*, le contrat pour l'acquisition, l'installation et le soutien d'un mur vidéo et d'un système d'affichage dynamique pour le *Centre de Gestion de la Mobilité Intelligente*, pour une somme de 307 047,60 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumission 61246 et aux prix unitaires de sa soumission du 12 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0411

Entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec* relative à la mise en valeur du site archéologique *Cartier–Roberval* - **PA2019-118 (Ra-2144)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, relative à la mise en valeur du site archéologique *Cartier–Roberval* selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0412

Affectation de madame Sylvie Fournier (ID. 005030) à l'emploi d'adjointe à la direction du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire - **RH2019-802 (CT-RH2019-802) — (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'affecter madame Sylvie Fournier (ID. 005030), employée permanente, à l'emploi d'adjointe à la direction du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la tenue d'un concours en vue de pourvoir le poste de directeur de la Division du développement communautaire et social.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0413

Approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et la *Fraternité des policiers et des policières de la Ville de Québec*, portant sur les modalités d'affectation de la réserve de restructuration du régime de retraite - **RH2019-827 (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver la lettre d'entente intervenue entre la *Ville de Québec* et la *Fraternité des policiers et des policières de la Ville de Québec* jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0414

Approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'Association des officiers et officières cadres du Service de police de la Ville de Québec, portant sur les modalités d'affectation de la réserve de restructuration du régime de retraite - RH2019-828 (Ra-2144)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'Association des officiers et officières cadres du Service de police de la Ville de Québec, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0415

Entente entre la Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale (Société de transport de Québec), relative à l'exploitation et à l'entretien du système de préemption pour les autobus - TM2019-182 (Ra-2144)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale (Société de transport de Québec), relative à l'exploitation et à l'entretien du système de préemption pour les autobus, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0416

Entente entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale), relative à l'installation des équipements de signaux lumineux aux voies d'accès des nouveaux Parc-O-Bus situés respectivement sur la rue de la Faune ainsi qu'à l'intersection du boulevard Sainte-Anne et de l'avenue du Sous-Bois - TM2019-186 (Ra-2144)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale), relative à l'installation des équipements de signaux lumineux aux voies d'accès des nouveaux Parc-O-Bus situés sur la rue de la Faune ainsi qu'à l'intersection du boulevard Sainte-Anne et de l'avenue du Sous-Bois, selon des conditions substantiellement conformes à

celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0417

Entente entre la Ville de Québec et Nuutok Entreprise inc., relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le lancement des solutions Nuutok* - **DE2019-202 (CT-DE2019-202)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Nuutok Entreprise inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le lancement des solutions Nuutok*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2019-0418

Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au tarif d'abonnement au stationnement TP-1*, R.A.V.Q. 1290, et dépôt du projet de règlement - **TM2019-218 (Ra-2144)**

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'édicter que le tarif d'abonnement au stationnement TP-1, communément désigné sous le vocable de "vignette tempête" est partiellement remboursable lorsque la demande de remboursement est présentée dans le délai prescrit et que la vignette délivrée est dûment remise à la ville par le requérant.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0419

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi qu'à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant, R.A.V.Q. 1258 - PA2019-021

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant, R.A.V.Q. 1258.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0420

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone 8 de permis de stationnement, R.A.V.Q. 1271 - TM2019-102

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone 8 de permis de stationnement, R.A.V.Q. 1271.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0421

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au retrait et à l'ajout de voies réservées aux cyclistes sur certaines rues et à la création d'une zone de sécurité sur le boulevard du Loiret, R.A.V.Q. 1274 - TM2019-189

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au retrait et à l'ajout de voies réservées aux cyclistes sur certaines rues et à*

la création d'une zone de sécurité sur le boulevard du Loiret, R.A.V.Q. 1274.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0422

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1284 - TM2019-152

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1284.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0423

Règlement de l'agglomération sur la phase de planification, de conception et de préparation des plans et devis ainsi que d'autres travaux et démarches préparatoires à la réalisation du réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1291 - RS2019-005

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la phase de planification, de conception et de préparation des plans et devis ainsi que d'autres travaux et démarches préparatoires à la réalisation du réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1291.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 36.

Steeve Verret
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/ad